

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de SAINT GILDAS DE RHUYS

## PROJET DE RÉHABILITATION ET D'EXTENSION DU BUREAU DU PORT EXISTANT ET DE CRÉATION DE SANITAIRES A PORT AUX MOINES

Vu le code de l'urbanisme notamment les articles L. 121-16 et suivants et R.121-16 et suivants,  
Vu le code de l'environnement notamment les articles L.123-1 et suivant et R.123-1 et suivants,  
Vu l'ensemble des pièces du dossier d'avant-projet définitif présenté par Monsieur le Maire sur le projet de réhabilitation et d'extension du bureau du port existant ainsi que la création de sanitaires publics,  
Vu les pièces du dossier d'enquête publique préalable au dépôt de la demande de permis de construire,  
Vu la décision du 31 mars 2017 de Madame la Présidente du tribunal administratif de Rennes désignant Monsieur Alain GUYON Ingénieur EDF en retraite, en qualité de commissaire enquêteur,

Le public est informé qu'en exécution de l'arrêté municipal du 7 avril 2017, une enquête publique portant sur le projet de réhabilitation et d'extension du bureau du port existant et de création de sanitaires à Port aux Moines aura lieu en mairie de SAINT GILDAS DE RHUYS pendant 33 jours consécutifs.

### L'enquête se déroulera du **vendredi 28 avril 2017 au mardi 30 mai 2017 inclus**

En mairie de SAINT GILDAS DE RHUYS – Rue Saint Goustan – 56730 SAINT GILDAS DE RHUYS

La Commune de SAINT GILDAS DE RHUYS est le maître d'ouvrage du projet mis à l'enquête. Le dossier présenté à l'enquête publique contiendra le dossier de demande de permis de construire et une note de présentation synthétique du projet.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures et le samedi de 10 heures à 12 heures). Chacun pourra également prendre connaissance du dossier sur le site internet de la commune : [www.saint-gildas-de-rhuys.fr](http://www.saint-gildas-de-rhuys.fr).

Des informations concernant le dossier de demande de permis de construire peuvent être obtenues auprès du service urbanisme de la Mairie, ouvert du lundi au vendredi de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures, service fermé au public le mardi après-midi et vendredi après-midi.

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie
- via la messagerie de la commune : [contact@saint-gildas-de-rhuys.fr](mailto:contact@saint-gildas-de-rhuys.fr) (courriel à l'attention du commissaire enquêteur envoyé avant le mardi 30 mai 17 heures)
- ou les adresser par écrit en mairie à l'attention du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur recevra en Mairie de SAINT GILDAS DE RHUYS :

- Le vendredi 28 avril 2017 de 9 heures à 12 heures.
- Le mardi 9 mai 2017 de 14 heures à 17 heures.
- Le lundi 22 mai de 9 heures à 12 heures
- Le mardi 30 mai de 14 heures à 17 heures.

Après ladite enquête, il sera procédé à l'accomplissement des formalités nécessaires au dépôt et à l'instruction de la demande de permis de construire.

Postérieurement à l'enquête et durant un an, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie ainsi que sur le site internet de la commune à l'adresse : <http://www.saint-gildas-de-rhuys.fr>